

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU MERCREDI 23 MARS 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, convient de procéder à des modifications de crédit, comme suit :

Compte	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement
73111		+ 15 025 €
7321		1 302 €
748314		1 009 €
74834		- 822 €
74835		9 978 €
6135	+ 1 914 €	

Et Adopte la décision modificative n ° 3 du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine l'avenant n°1 qui présente un avenant en plus-value d'un montant de 1 787,18 € HT pour l'entreprise CHARPENTIER, attributaire des travaux de Démolitions/Gros œuvre/Maçonnerie, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces et les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine l'avenant n°1 qui présente un avenant en moins-value d'un montant de 594,00 € HT pour l'entreprise PEINTURE BEAUNOISE, attributaire des travaux de Peinture/Sols souples, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces et les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine l'avenant n°1 qui présente un avenant en plus-value d'un montant de 934,20 € HT pour l'entreprise BUREAU Electricité, attributaire des travaux d'Electricité/Chauffage, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces et les documents afférents à ce dossier.

Le Maire propose de fixer le prix des « Flâneries Nocturnes » de Bellegarde comme suit Adulte : 5€, Gratuit pour les - de 12 ans : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'entériner le prix proposé ci-dessus pour les dates précisées ci-dessus et dit que cette tarification fait partie de la régie de l'office de tourisme dans le cadre des visites guidées.

Le Maire propose de modifier les tarifs d'abonnement à la bibliothèque municipale de Bellegarde comme suit à compter du 1er avril 2016 : Adulte : 10 € au lieu de 8 € actuellement et Gratuit pour les - de 12 ans au lieu de 3,20 €, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'entériner les tarifs d'abonnement à la bibliothèque proposés ci-dessus à partir du 1er avril 2016. Cette délibération modifie la régie de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite à nouveau une subvention auprès : des Fonds de soutien à l'investissement public local, du Conseil Régional et du Conseil Départemental, et approuve le projet d'investissement et le plan de financement détaillé ci-dessous

Phase 1 : 104 mètres : 449 880 € HT

Phase 2 : 98 mètres : 508 530 € HT

Phase 3 : 94 mètres : 456 780 € HT

Total : 296 mètres : 1 415 190 € HT

“Phase 1” (n°2) : 538 804 € HT

Fonds d'investissement : 309 924 € HT

10% de la Région : 53 880 € HT

Fondation du patrimoine : 30 000€ HT

Conseil Département : 90 000 € HT

Soit : 483 804 € HT

Autofinancement : 55 000 € HT

Soit : 538 804 € HT

Et autorise le Maire ou les Adjointes à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la location à titre gracieux du logement au-dessus de la Poste et ce, à titre gracieux et sous conditions que la Poste prenne en charge tous les aménagements nécessaires et frais d'entretien et autres, dit qu'une convention sera signée entre la Commune et la Poste et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.

Dates à retenir :

Prochain conseil municipal : jeudi 21 avril 2016 – 19 heures